



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 7 juin 2016]

Date de la convocation

1 juin 2016

Date d'affichage

1 juin 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Procurations : 5

Votants : 28

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Marie-Claire DEGUILHEM, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Stéphanie NELATON, Chantal TICHIT, Monique GUILLE, Christelle HARDY, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Marie-Christine BOUTONNET, Pierre COURJAULT-RADE, Alain HORTUS, Magali CAMALET

N°087 / 2016

Secrétaire de séance : Martine SOUQUET

Objet de délibération : Vidéo-protection – Demande d'autorisation administrative – Demande de subvention auprès du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance).

Par délibération en date du 8 décembre 2015 (DM4), le Conseil Municipal autorisait le financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour l'étude et le déploiement d'un système de vidéo-protection, confiée au cabinet THEVENET Consultants. Projet repris et inscrit au budget 2016, au titre des autorisations de programmes et crédits de paiement.

Dans le détail trois sujets ont été développés en réunion ad hoc du 1^{er} juin : Travaux préliminaires, études, préconisations de la gendarmerie nationale et notamment de son référent sûreté. Accompagnement, procédures, rapports de présentation et financement. Couverture du territoire, périmètres, fiches caméras, priorités et contraintes techniques.

On rappellera également que les objectifs poursuivis sont multiples : Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux exposés, des risques de trafic. Protection des bâtiments, espaces publics et abords. Sécurisation des manifestations ou rassemblements. Constatation des infractions aux règles de la circulation, régulation des flux. Secours aux personnes etc.

A ce stade du dossier, il convient donc de formuler d'une part une demande d'autorisation administrative globale d'exploitation du dispositif délivrée par la commission départementale de vidéo-protection, et, d'autre part, une demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour l'année 2016.

La demande d'autorisation sera en fait subdivisée en 16 périmètres : Hôtel de ville, Gare SNCF et gare routière, rue Madeleine, place de la Libération, Rue Portal et place du Griffoul, Place Saint Michel, Cinéma – salle de spectacles, Lentajou, Catalanis, Piquerouge, route de Montauban, Laborie, Avenue Rhin et Danube, route d'Albi, Pont de Brens, piscine d'été.

Quant à la demande subvention, elle correspondra logiquement au montant de dépense inscrit au budget soit 250 000 € TTC, sachant que les taux habituellement constatés sont de 40 %.

Sur cette première tranche, il convient d'apporter trois précisions :

Tout d'abord, elle comprend invariablement l'implantation du CSU - centre de visualisation urbain – sécurisé, ainsi que l'acquisition des équipements informatiques dédiés, d'où la valeur inscrite supérieure aux exercices suivants.

D'autre part, les périmètres « prioritaires » devaient être techniquement réalisables à court terme et de façon autonome (voire tenir compte d'éventuelles programmations de travaux), ce qui a été vérifié pour l'axe Gares, hôtel de ville, place de la Libération, Griffoul, Saint Michel.

Pour le reste, il sera nécessaire soit de prendre appui sur le silo pour capter les points distants, soit de négocier l'utilisation de réseaux opérateurs.

Vote : 5 contres (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à déposer la dite demande d'autorisation administrative auprès de la commission départementale de vidéo-protection

SOLLICITE au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, une subvention au meilleur taux (soit à minima 40 %) sur les dépenses programmées en 2016 (250.000€)

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160607-087-2016-DE
Date de télétransmission : 13/06/2016
Date de réception préfecture : 13/06/2016